



SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE
DU CAMEROUN

ADDITIF N°001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT AVEC CONCOURS
N°034/AONR/SIC/CIPM/2025 DU 25 SEPTEMBRE 2025 POUR LES ÉTUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR (IGH) DEVANT
ABRITER LE SIEGE DE LA SIC, DES LOGEMENTS DE HAUT STANDING, DES BUREAUX LOCATIFS AINSI
QUE DES COMMERCES ET PARKINGS AU QUARTIER HIPPODROME A YAOUNDE

Le Directeur Général de la SIC, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des soumissionnaires aux consultations susmentionnées, que les modifications suivantes y sont apportées.

	Réf Question	Questions posées CCAP	Considérer
Date et heure limites de remise des offres (Page 39)		Toutes les offres sont attendues à la Cellule des Marchés sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 avenue de l'indépendance, B.P. 387 Yaoundé, au plus tard le 25 Novembre 2025 à 13 heures précises, heures locales.	Toutes les offres sont attendues à la Cellule des Marchés sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 avenue de l'indépendance, B.P. 387 Yaoundé, au plus tard le 09 décembre 2025 à 13 heures précises, heures locales. NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
TERMES DE REFERENCE (TDR)			
Document à fournir aux concepteurs (Article 5)	Nº1&12	Les documents suivants nécessaires à la conception de l'édifice sont fournis dans le présent Dossier d'Appel d'Offres à concours : <ul style="list-style-type: none"> • La copie du TF ; • Le levé topographique du site ; • Le certificat de propriété. 	Les documents suivants nécessaires à la conception de l'édifice sont fournis dans le présent Dossier d'Appel d'Offres à concours : <ul style="list-style-type: none"> • Le levé topographique du site fichier physique ; • L'organigramme validé et projet d'organigramme SIC ; • Le levé topographique du site fichier numérique (DWG). NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
Objectif du concours (Article 4)	Nº2	L'objectif de ce concours est de réaliser une conception architecturale niveau (APS) d'un IGH alliant modernité et culturalisme, offrant les trois (03) fonctions d'une ville selon Le Corbusier (Habiter, Travailler, se divertir) devant abriter la Direction Générale de la SIC ainsi que ses services rattachés, des logements de standings, des commerces et des espaces de loisir etc	L'objectif de ce concours est de réaliser une conception architecturale niveau (esquisse) d'un IGH alliant modernité et culturalisme, offrant les trois (03) fonctions d'une ville selon Le Corbusier (Habiter, Travailler, se divertir) devant abriter la Direction Générale de la SIC ainsi que ses services rattachés, des logements de standings, des commerces et des espaces de loisir etc. NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
Contrainte et exigences générales (Page 60-61)	Nº3	Que représentent 30 places de parking couvertes ?	Les 30 places de parking couvertes, représentent le nombre minimum de parking couvert pouvant se retrouver en surface. Leur position reste à la discréction du concepteur.
Personnel d'études page 62 (Article 22)		Confirmation du personnel de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Un architecte, Chef de Mission : Inscrit à l'ONAC ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les prestations similaires ; • Un Ingénieur de Génie Civil : Inscrit à l'ONIGC ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les prestations similaires ; • Un Ingénieur de Génie Civil : Inscrit à l'ONIGC ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les prestations similaires chargé des voiries (BAC+5) ; • Un Ingénieur de Génie Civil, : Inscrit à l'ONIGC ayant au moins cinq (05) ans d'expérience chargé des Voiries et Réseaux Divers ; ou un ingénieur diplômé de formation



Réf Question	Questions posées	Considérer
Nº4		<p>génie civil (Bac+3) inscrit à l'ONIGC disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience dans le domaine des travaux de terrassement et de VRD ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Ingénieur des Techniques Industrielles ou Electromécanicien, chargé des lots technologiques ; ayant (Bac+5), et au moins cinq (05) ans d'expérience. ;• Ingénieur en Télécommunication : ou informatique (Bac+5), ayant au moins trois (03) ans d'expérience ;• Un Statisticien : disposant d'au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle ;• Un responsable de l'étude économique : ayant une expérience pertinente dans les études économiques et financières ;• Opérateur de données : d'un ingénieur diplômé de formation génie télécommunication ou génie informatique (Bac+3 ans au moins) disposant d'au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle ;• Géotechnicien : d'un ingénieur de génie civil, géotechnique (Bac+3 au moins) disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans les travaux similaires ;• Topographe : topographe ou ingénieur du cadastre (Bac+3 au moins) avec une spécialisation en topographie, disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans les travaux similaires ;• Architecte junior : d'un architecte ayant au moins deux (02) ans d'expérience avérée, dont deux (02) dans des travaux similaires ;• Urbaniste / Paysagiste : d'un urbaniste inscrit à l'ONUC et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience avérée, dont deux (03) dans des travaux similaires. ;• Ingénieur assistant à l'ingénieur Structure : d'un ingénieur de génie civil (Bac+5) ayant au moins dix (10) ans d'expérience. ;• Ingénieur Génie électrique : d'un ingénieur en génie électrique (Bac+5), ayant au moins dix (10) ans d'expérience. ;• Aides Topographe (02) : ayant au minimum BACC, ou au moins deux (02) ans d'expérience. ;• Environnementaliste : ayant (Bac+5) et au moins dix (10) ans d'expérience ;• Ingénieur métreur : ayant (Bac+3) et au moins cinq (05) ans d'expérience. ;• Projeteur : ayant (Bac+3), et au moins cinq (05) ans d'expérience. ;• Aides géotechnicien (02) : ayant au minimum niveau bacc. et au moins deux (02) ans d'expérience. <p>NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.</p>



	Réf Question	Questions posées	Considérer
Livrables APS (Article 28)	Nº5	<p>AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)</p> <p>Documents graphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Volumétrie générale, plan de masse ; ○ Plans des aménagements extérieurs ; ○ Plans des niveaux au 1/200 ; ○ Plans des façades au 1/200 ; ○ Détails significatifs au 1/100 ; ○ Les vues aménagées (en plan et 3D) de chaque niveau échelle 1/100 ; ○ Une coupe transversale et une coupe longitudinale du projet à l'échelle 1/100 ; ○ Vidéo 3D ; ○ Maquette physique revue le cas échéant ; ○ Croquis et schémas techniques. 	<p>AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)</p> <p>Documents graphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Volumétrie générale, plan de masse ; ○ <i>Plan de masse d'ensemble revu le cas échéant</i> ; ○ Plans des aménagements extérieurs <i>revu le cas échéant</i> ; ○ Plan topographique actualisé <i>revu le cas échéant</i> ; ○ <i>Plans des niveaux au 1/50</i> ; ○ <i>Plans des façades au 1/50</i> ; ○ <i>Détails significatifs au 1/25</i> ; ○ <i>Les vues aménagées (en plan et 3D) de chaque niveau échelle 1/50</i> ; ○ Une coupe transversale et une coupe longitudinale du projet à l'échelle 1/50 ; ○ Vidéo 3D ; ○ Croquis et schémas techniques. <p>Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'indication éventuelle de l'ensemble des dispositions réglementaires, des servitudes et de l'application qui en est faite ; ○ La description des ouvrages et éventuellement leurs principaux composants de construction ; ○ L'indication des bases d'évaluation détaillées des dépenses afférentes à l'exécution et de l'incertitude qui y est rattachée. <p>NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.</p>
Documents de passation de Marché (Article 30)	Nº6	<p>Pour le <u>Dossier de Permis de Construire</u>, A qui incombe la charge des frais relatifs à l'établissement du permis de de bâtrir dans le cadre du présent projet.</p>	<p>L'Architecte établit et fourni les documents graphiques et pièces écrites en nombre d'exemplaires requis et la SIC se charge de régler le payement des droits de permis auprès de la CUY.</p> <p>NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.</p>
Documents de passation de Marché (Article 16.2.3.2)	Nº7	<p>Le projet intègre-t-il une démarche BIM ? si oui, pouvez-vous préciser à quel niveau de détail (LOD requis), la plateforme de collaboration attendue, et les exigences de la charte BIM.</p>	<p>Oui le projet intègre une démarche BIM, avec les niveaux de détails ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 LOD pour la phase concours et APS ; - 500 LOD pour APD et DCE. <p>Les plateformes de collaborations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - usBIM ou AxeoBIM ; - BIMData. <p>NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.</p>
D- Commission de suivi et de recette des études (Page 74)	Nº8	<p>Sauf erreur de notre part, il n'est mentionné nulle part la procédure d'approbation des études techniques. Pouvez vous en donner plus ample information ?</p>	<p><u>Composition de la Commission de Suivi et de Recette Technique</u></p> <p>Conformément à la Résolution N°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021 portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC), une Commission de Suivi et de Recette des études sera mise sur pied à l'effet d'émettre un avis sur les dossiers des différentes étapes des études.</p> <p>NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.</p>



SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE
DU CAMEROUN

Réf. Question	Questions posées	Considérer
Études préliminaires (Article 27.3)	Nº9 et 10 Etudes préliminaires Cette étape sera réalisée par un prestataire recruté par un Maître d'Ouvrage. Elle consiste à la réalisation des études topographiques et géotechniques.	Cette étape sera réalisée par le cocontractant. Elle consiste à la réalisation des études topographiques, géotechniques, études des Marchés, opportunité, économique et financière. NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
Études EIES (Article 31)	Nº11 ETUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL Le Maître d'Ouvrage envisage-t-il de sélectionner lui-même le cabinet agréé pour mener ces études ?	ETUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL <i>Le Cocontractant sélectionnera un cabinet agréé par le Ministère en charge de l'environnement pour mener lesdites études qui sont comprises dans la phase II du projet.</i> NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
RPAO		
Visite de SITE (Article 31)	Nº13 Pourrions nous organiser une visite de site avant la soumission de notre offre ?	VISITE DE SITE : <i>Cette visite est sous la propre responsabilité du soumissionnaire.</i> NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
TEMPS DE MOBILISATION DU PERSONNEL		
Durée des prestations (Phase II)	Groupement NEW AFRICA/INTEGC SARL (Nº01)	Le délai global prévisionnel d'exécution des prestations est de : dix (10) mois, dont neuf (09) pour la phase II. NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.
Cadre de devis quantitatif et estimatif (Page 108)	Groupement NEW AFRICA/INTEGC SARL (Nº02)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Architecte, Chef de Mission (H/M 9) ; ○ Ingénieur Structure (H/M 9) ; ○ Ingénieur des Techniques industrielles ou Électromécanicien (H/M 9) ; ○ Architecte Junior (H/M 9) ; ○ Personnel d'appui (H/M 9) ; ○ Ingénieur assistant à l'ingénieur Structure (H/M 7) ; ○ Projeteur (H/M 9) . NB : A considérer dans l'ensemble du DAO.

Pour le reste sans changement. /-

Fait à Yaoundé le 20 NOV 2025

Ampliations :

- PCA/SIC
- ARMP
- Affichage

Archives/Chrono

